



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quinzième session

Point 7 de l'ordre du jour

Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

Note verbale en date du 5 août 2010, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et au Président du Conseil des droits de l'homme, et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la lettre* adressée au Président du Conseil par M. Walid Al Moallem, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, concernant les provocations et violations des droits de l'homme survenues récemment dans le Golan syrien occupé, constituées par l'arrestation de plusieurs citoyens syriens sur de fausses accusations. Dans sa lettre, M. Al Moallem souligne qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités en exerçant de fortes pressions sur l'État d'Israël pour obtenir qu'il mette un terme à ses violations continues des résolutions des Nations Unies et du droit international, et en exigeant qu'il libère tous les prisonniers et détenus syriens incarcérés dans des prisons israéliennes et se retire du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions internationales pertinentes.

La Mission de la République arabe syrienne demande que la présente lettre soit publiée dans toutes les langues officielles des Nations Unies, en tant que document de la quinzième session du Conseil.

* La lettre est reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.